

# RAPPORT ANNUEL 2014/2015



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec



## Une année tournée vers l'avenir

### Compétence et surveillance :

L'encadrement de la compétence des membres et la surveillance de l'exercice des activités réservées.

### Pertinence et affirmation :

La perception positive de l'orientation comme réponse à des besoins socioéconomiques et de santé mentale au travers de la vie.

### Rayonnement et valorisation :

L'accessibilité et la disponibilité des services d'orientation pour se rapprocher du niveau de la demande.

### Gouvernance et gestion :

La reconnaissance de la mission de l'Ordre, de la qualité de sa gestion et de l'efficacité de son fonctionnement.

# Table des matières

<b>Lettres de présentation</b>	<b>2</b>	<b>Protection du public</b>	<b>18</b>
<b>Rapport du président</b>	<b>3</b>	Comité des admissions par équivalence	18
Une année tournée vers l'avenir	3	Activités relatives à la délivrance des permis	19
Rayonnement international	3	Comité de la formation	20
Pour des actions bien réfléchies	4	Autorisations relatives à la pratique d'activités réservées	21
Partenariat et action sociopolitique	4	Comité d'inspection professionnelle	22
Gouvernance	5	Bureau du syndic	25
Inspection professionnelle	5	Comité de révision	28
Culture de réflexivité	5	Conseil de discipline	29
Une œuvre collective	6	Conciliation et arbitrage des comptes	30
<b>Rapport de la directrice générale et secrétaire</b>	<b>7</b>	Usurpation du titre et exercice illégal	31
Des démarches qui aiguillonnent nos actions	7	Accès à l'information	32
Planification stratégique et gouvernance	7	<b>Développement des compétences</b>	<b>33</b>
Encadrement réglementaire	7	Outils de développement des compétences offerts sur Espace compétence	33
Développement des compétences et qualité de l'exercice	8	Tableau des formations offertes par l'Ordre	34
Suivi du projet de loi 21	8	Tableau du nombre d'heures de formation suivies par les membres	36
Gestion des ressources de l'Ordre	9	Groupes de travail visant le développement des pratiques	37
Tableau des membres	<b>10</b>		
<b>Administration</b>	<b>12</b>	<b>Rapport des auditeurs indépendants</b>	<b>40</b>
Rapport des activités du conseil d'administration	12		
Comités du CA	15		
Personnel de l'Ordre	15		
Rapport des activités du comité exécutif	16		

# Lettres de présentation

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
du Québec Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stephanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
Québec, juin 2015

---

Madame Stéphanie Vallée  
Ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles-  
Hôtel du Parlement

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,  
Laurent Matte, c.o.  
Montréal, juin 2015

---

M<sup>c</sup> Jean Paul Dutrisac  
Président de l'Office des professions  
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,  
Laurent Matte, c.o.  
Montréal, juin 2015



# Rapport du président

## Une année tournée vers l'avenir

Après la célébration des 50 premières années de notre parcours, cette année-ci a été résolument tournée vers l'avenir. Sur beaucoup de plans, nous avons vécu une année intense de modernisation, ajustant notre regard et notre action aux réalités et aux défis d'aujourd'hui, avec enthousiasme, parfois même, peut-être, au-delà de nos propres limites.

C'est que la mission en vaut la peine! Ce n'est pas évident d'être une institution publique, malgré le cynisme et la méfiance que cela éveille de nos jours et d'assurer la protection du public en encadrant la compétence et le professionnalisme, même si ce n'est pas toujours agréable pour nos membres. Ce n'est pas évident d'intervenir socialement pour assurer la disponibilité et la qualité des services d'orientation, dans une jungle de pouvoirs, de lobbys et d'intérêts qui préféreraient ne pas avoir à en tenir compte.

Nous le faisons parce que nous savons que nous avons une profession noble, qui donne du sens, qui développe la conscience et le pouvoir des personnes sur leur propre vie; qui possède des moyens d'intervention puissants, pouvant même occasionner des préjudices s'ils sont mal utilisés. Parce que nous savons qu'on ne peut pas exercer ce métier n'importe comment et parce que nous sommes prêts à en assumer la responsabilité. Nous sommes convaincus que le monde actuel a, plus que jamais, besoin de professionnels qui croient à la dimension humaine du travail, qui sont capables d'embrasser l'ensemble des sphères de vie que cela concerne et d'accompagner nos concitoyens à l'intersection des dynamiques individuelles, collectives et du monde du travail.

## Rayonnement international

En juin dernier, c'est sur ce thème précis de l'intersection que nous avons accueilli toute la communauté internationale au Congrès 2014 de l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle, dont nous avons été les organisateurs, avec la collaboration de nos partenaires du Regroupement québécois pour le développement de l'employabilité (RQuODE). Fiers de partager ce que nous sommes aujourd'hui, nous avons créé une occasion de partage entre plus de 1250 chercheurs et praticiens de 33 pays, sur 5 continents. Nous avons recueilli à cette occasion les commentaires les plus élogieux d'ici et d'ailleurs.

## Pour des actions bien réfléchies

Nous avons consacré cette année à la préparation d'une nouvelle planification stratégique qui couvrira les 5 prochaines années. Profitant de la prolongation d'un an de l'ancienne planification triennale, et après plusieurs mois de travaux incluant la consultation des membres et de nos partenaires, nous avons redéfini nos priorités en fonction de notre mission, de nos valeurs, des enjeux qui se présentent à nous et de nos ressources.

L'action de l'Ordre tournera donc autour des quatre axes suivants :

- **Compétence et surveillance :**  
L'encadrement de la compétence des membres et la surveillance de l'exercice des activités réservées.
- **Pertinence et affirmation :**  
La perception positive de l'orientation comme réponse à des besoins socioéconomiques et de santé mentale au travers de la vie.
- **Rayonnement et valorisation :**  
L'accessibilité et la disponibilité des services d'orientation pour se rapprocher du niveau de la demande.
- **Gouvernance et gestion :**  
La reconnaissance de la mission de l'Ordre, de la qualité de sa gestion et de l'efficacité de son fonctionnement.

## Partenariat et action sociopolitique

Cette réflexion nous a aussi amenés à réfléchir à nos moyens d'action. Nous possédons déjà des leviers concernant l'admission à la profession, la formation, la surveillance, la discipline et la réserve d'activités. Une autre partie du travail de l'Ordre consiste à exercer une vigie et à interpeller les décideurs lorsque l'accessibilité des services d'orientation est menacée ou insuffisante pour répondre aux besoins de la population, compromettant ainsi leur qualité et augmentant les risques de préjudices. De plus, il est nécessaire d'entretenir des partenariats stratégiques nous permettant de réaliser cet objectif. Avec ses leviers traditionnels, l'Ordre peut agir de lui-même et seul à maints égards, mais dans bien des cas, les problématiques rencontrées sont systémiques ou dépassent ses propres capacités. C'est alors que l'action sociopolitique devient un devoir en vertu de notre mandat de protection du public.

C'est ainsi que nous avons poursuivi des relations partenariales et des actions touchant un grand nombre d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, entre autres le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Commissaire à la santé et au bien-être, l'Office des personnes handicapées, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux, la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des comités de parents du Québec, la Centrale des syndicats du Québec, Réunir Réussir et les instances régionales en persévérance scolaire, l'Association québécoise de prévention du suicide, et bien d'autres.

Nous avons travaillé en collaboration avec nos vis-à-vis d'autres ordres, notamment ceux impliqués en santé mentale et en relations humaines, dans la poursuite de la mise en œuvre du « Projet de loi 21 », entre autres dans le développement de notre interdisciplinarité.

Nous avons adressé nos préoccupations à différents ministres du Gouvernement du Québec et mené un nombre important d'interventions médiatiques, particulièrement pendant la Semaine québécoise de l'orientation 2014 sous le thème « Préparer son avenir après 50 ans », une campagne couvrant 12 régions du Québec et dans laquelle se sont impliqués une quarantaine de c.o. Nous cherchons à sensibiliser les personnes aux besoins d'orientation tout au long de la vie et aux ressources qui permettent d'y répondre, soulevant lorsque nécessaire les problèmes que cela peut comporter. Nous en profitons alors pour développer de nouveaux outils tels que des conférences gratuites ou l'*Espace virtuel pour les parents*.

Nous souhaitons ainsi rejoindre les préoccupations de l'Office des professions qui, tout en affirmant la primauté de la mission de protection du public, s'attend de plus en plus à ce que les ordres soient en mesure de jouer un rôle de conscience collective dans leur champ d'expertise.

## Gouvernance

Un autre chantier de modernisation a été la création d'une première *Politique de gouvernance et d'éthique* de l'Ordre. Là aussi, nous avons réalisé un travail de longue haleine : la révision de nos façons de faire et leur confrontation avec celles d'autres organisations et avec le niveau d'exigence que demande le maintien de notre crédibilité. Nous avons déjà plusieurs politiques touchant à la gouvernance, mais nous sommes maintenant dotés d'un outil intégré, comparable à ceux des organisations les plus avancées. Nous sommes fiers de la rendre disponible au public sur notre site web, tout comme nous publierons désormais ma reddition de compte trimestrielle.

Cela concorde avec une autre réalisation d'importance : la refonte complète de notre site web pour se rapprocher davantage des besoins de ceux qui le consultent, tout en lui donnant un format mieux adapté aux nouvelles plateformes technologiques.

## Inspection professionnelle

Nous avons tout autant reconnu le besoin de moderniser notre service d'inspection professionnelle en remodelant notre questionnaire et en augmentant le nombre de personnes jointes, pour nous assurer qu'il couvre une proportion significative des membres, qu'il fasse preuve d'une plus grande efficacité dans la détection des problèmes et qu'il suscite davantage le désir d'amélioration et l'engagement des c.o. envers leur propre compétence.

## Culture de réflexivité

Sur le plan du développement des compétences, nous avons introduit le *Portfolio réflexif*, un outil misant sur la puissance de la réflexivité professionnelle pour assurer le professionnalisme et la compétence. L'inspection professionnelle rejoint déjà cet objectif à travers le questionnaire et les visites d'inspection. Avec le *Portfolio réflexif*, nous dépassons le cadre strict de la surveillance pour miser sur celui de la responsabilisation.

## Une œuvre collective

Au terme de cette année où, malgré la modestie de nos ressources et de notre petite équipe, nous avons cherché à réaliser le mieux possible nos aspirations. Je tiens à leur adresser quelques remerciements particuliers, puisque c'est grâce à ces personnes que nous y sommes arrivés.

Je remercie d'abord la centaine de bénévoles qui s'impliquent dans les comités et groupes de travail ou qui réalisent des activités dans le cadre de la Semaine québécoise de l'orientation. Nous ne pourrions pas développer nos dossiers en éducation des jeunes et des adultes, en reconnaissance des acquis, en pratique organisationnelle, en réadaptation et en santé mentale sans leurs idées, leur temps, leurs efforts et leur appui. Nos collègues des comités statutaires nous permettent quant à eux d'accomplir l'ensemble de nos devoirs réglementaires avec toute la rigueur et tout le professionnalisme nécessaires.

Je remercie mes collègues du Conseil d'administration, tant les c.o. que les représentants du public nommés par le gouvernement, en particulier Josée Landry, c.o., vice-présidente de l'Ordre et présidente du comité de planification stratégique et du comité d'évaluation de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, ainsi que Denis Charland, CPA, CA, administrateur nommé, président du comité de gouvernance et d'éthique. Ils nous ont permis d'accomplir une part considérable de notre modernisation.

J'offre toute ma reconnaissance à l'équipe des employés réguliers et occasionnels de l'Ordre, des personnes engagées, énergiques et inspirantes, économes de nos ressources, mais pas de leurs efforts. Pour moi, chaque passage aux bureaux de l'Ordre est un véritable ressourcement professionnel et humain.

Et un immense merci à Martine Lacharité, c.o., notre directrice générale et secrétaire de l'Ordre, une femme d'envergure, d'une fiabilité sans faille et dont le tempérament naturellement joyeux nous permet de passer à travers toutes les péripéties. C'est elle qui réussit à garder en harmonie toutes ces énergies et à en faire une organisation qui inspire le respect et une immense fierté.



LAURENT MATTE, c.o.  
Président de l'Ordre des conseillers et conseillères  
d'orientation du Québec





## Rapport de la directrice générale et secrétaire

### Des démarches qui aiguillonnent nos actions

Comme directrice générale, j'ai la responsabilité de coordonner et de contrôler l'administration des activités de l'Ordre et de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et le comité exécutif, en respect des lois et des principes de saine gestion. De plus, le Conseil d'administration m'a nommée secrétaire de l'Ordre. À ce titre, je suis responsable de la gestion des activités du Conseil d'administration et de ses comités, des activités relatives à la délivrance des permis et de la mise à jour du Tableau des membres. Aussi, je dois m'assurer de la cohésion des processus de protection du public ainsi que de leur conformité aux lois et aux règlements.

En décembre dernier, le président et la vice-présidente de l'Office des professions du Québec (l'Office) ont présenté aux membres du Conseil d'administration leur appréciation du fonctionnement de l'Ordre. Ils ont présenté un bilan très positif de notre réglementation et de la santé financière de l'Ordre de même que de la rigueur de nos mécanismes de protection du public. Ce rapport a été accueilli très positivement par les administrateurs et a donné de l'élan à la poursuite de nos projets.

### Planification stratégique et gouvernance

Deux démarches importantes ont été complétées en 2014-2015. L'exercice de planification stratégique nous a amenés à consulter nos partenaires et les membres pour identifier les enjeux et les grandes orientations stratégiques qui guideront les actions de l'Ordre pour les cinq prochaines années. Ensuite, une politique sur la gouvernance a été adoptée dans le but de rendre explicite et de regrouper dans une seule politique l'ensemble des mesures, des organes de décisions, d'information et de surveillance qui permettent à l'Ordre d'assumer pleinement ses obligations face au public, à ses membres et aux autorités gouvernementales. Mon rôle a été d'assister les membres du Conseil d'administration dans ces démarches et d'encadrer les travaux d'envergure de ces deux comités qui ont travaillé avec énergie, enthousiasme et professionnalisme pour doter l'Ordre d'un encadrement rigoureux et d'une vision porteuse d'avenir.

### Encadrement réglementaire

Après avoir terminé la majorité des modifications à nos règlements, nous avons entrepris une démarche de révision importante du Code de déontologie. Le comité sur la réglementation a déjà amorcé ses travaux qui se poursuivront plus intensément en 2015-2016.



À la demande du comité exécutif, dans un but de cohérence, le comité des admissions par équivalence a revu les règles relatives à la reconnaissance de crédits et de l'expérience de travail pour la délivrance de permis et a établi des balises pour la délivrance du permis restrictif temporaire.

## Développement des compétences et qualité de l'exercice

Le service d'inspection professionnelle a réussi à dépasser les objectifs fixés dans le cadre du programme de surveillance et à conforter sa crédibilité auprès du public, grâce notamment à un processus rigoureux de surveillance générale et d'inspection particulière. L'Ordre investit aussi des ressources importantes pour travailler en amont, c'est-à-dire en se préoccupant toujours plus du maintien et du développement des compétences de ses membres. L'embauche d'une professionnelle dédiée au développement des compétences, le déploiement de la plateforme espace compétence, sur laquelle se retrouve plus de 25 ateliers et conférences en ligne, sont des manifestations concrètes de cette intention. De plus, de nombreux outils, accessibles en tout temps, ont été mis en ligne afin d'offrir la possibilité aux membres de réfléchir à leur développement de compétence.

En 2014, il est impossible de parler de la formation continue sans mentionner l'extraordinaire réussite du Congrès international en orientation scolaire et professionnelle qui s'est tenu en juin dernier. Les chiffres sont éloquentes : des conférenciers et personnes-ressources de plus de 33 pays, répartis sur 5 continents, 1200 congressistes, 236 présentations et 3 plénières, un salon regroupant 63 exposants. Le comité de financement a récolté près de 115 000 \$, ce qui a permis de couronner l'évènement avec un surplus. Que dire de plus ! Bravo aux membres du comité organisateur, aux bénévoles et au personnel de l'Ordre, qui se sont investis sans compter !

Je veux mentionner les efforts investis pour rencontrer les étudiants en orientation. Plus d'une centaine ont pu échanger avec notre chargé d'affaires professionnelles, Richard Locas, c.o., dans des cours, des séminaires et des stages. Ces rencontres nous permettent d'établir un contact avec nos futurs membres, de les sensibiliser au système professionnel et aux différentes législations encadrant la pratique de l'orientation.

## Suivis du projet de loi 21

Encore cette année, nous avons poursuivi nos efforts de communication et d'information auprès de nos partenaires (organismes et ministères) concernés par la mise en vigueur du projet de loi 21. Pour le milieu de l'éducation, le *Guide pratique - orientation en formation générale des jeunes*, diffusé l'an dernier, nous a donné l'occasion de rencontrer des conseillers d'orientation, des intervenants et des directions de plusieurs commissions scolaires. Au cours de ces rencontres, nous avons échangé sur les conditions d'exercice, le déploiement des services d'orientation et les changements survenus dans l'exercice de la pratique avec les activités maintenant réservées aux conseillers d'orientation. L'implantation du programme Tremplin DEC dans les cégeps a suscité des échanges sur les pratiques en milieu collégial et leurs impacts sur la qualité et l'organisation des services.

Nous sommes aussi préoccupés par des difficultés de mise en œuvre de la réserve d'activité réservée aux c.o. dans deux secteurs, celui de l'employabilité et celui de la santé et des services sociaux. Nous sommes

actuellement à documenter des situations qui ont été portées à notre attention pour éventuellement identifier les actions à prendre pour faire appliquer la loi.

Une réflexion, avec les autres ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines, sur les distinctions entre la psychothérapie et les autres interventions offertes en santé mentale et en relations humaines, est actuellement en cours. Cette réflexion commune a comme objectif de développer une compréhension commune de la pratique de la psychothérapie.


## Gestion des ressources de l'Ordre

La direction générale s'est assurée de maintenir une saine gestion de l'ensemble des ressources de l'Ordre. Sur le plan des ressources humaines, l'équipe est maintenant composée de 9 employés réguliers, 1 syndique, 5 inspecteurs et 1 chargée de projet.

Au chapitre des ressources matérielles, l'Ordre a fait des modifications importantes au plan informatique dans le but d'harmoniser le développement de nos différents systèmes. La plateforme *espace compétence* est devenue la zone membres. Elle demeure le carrefour d'information et de développement des compétences et le Tableau des membres y a été intégré. Parallèlement, à partir d'identification des besoins types de nos visiteurs habituels, nous avons revampé le site web de l'Ordre et son contenu. Notre site web est maintenant adapté aux différentes plateformes (ordinateur, tablette, téléphone intelligent).

Au chapitre des ressources financières, nous finissons l'exercice 2014-2015 avec un bilan positif. Nous avons un grand souci de garder les dépenses au minimum tout en ayant à cœur d'assumer nos responsabilités de protection du public. Pour plus d'information, je vous invite à consulter les états financiers vérifiés par l'auditeur pour l'exercice 2014-2015, qui sont présentés dans la dernière partie de ce rapport.

Le bilan de la dernière planification stratégique nous a démontré la capacité de l'Ordre à réaliser ses objectifs, y compris les plus ambitieux. Je souhaite remercier tout particulièrement le président Laurent Matte pour son apport inspirant et mobilisant et cette confiance témoignée. Je veux aussi souligner l'engagement et le dévouement des administrateurs et l'apport des conseillers et conseillères d'orientation engagés dans les groupes de travail ou dans les différentes activités ou événements de l'Ordre. Leur dynamisme et leur implication sont des ingrédients indispensables dans l'atteinte de nos objectifs. Enfin, un grand merci à cette équipe d'employés dévoués et engagés, riches d'expertises et de complémentarités et qui, à travers les changements et les turbulences, garde le cap et nous permet d'arriver à bon port.



MARTINE LACHARITÉ, c.o.  
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation du Québec

# Tableau des membres

## Inscription au Tableau au 31 mars 2015

### Délivrance de permis

Permis réguliers	122
Permis restrictifs temporaires	9
Permis restrictifs temporaires révoqués	5

### Membres inscrits au tableau

Membres inscrits au Tableau (31/03/2014)	2525
Nouvelles inscriptions	127
Réinscriptions	45
Radiations non-paiement	76
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	84
Décès	7

**Total des membres au 31 mars 2015** **2533**

Permis restrictifs temporaires	10
Étudiants associés	160
Membres exerçant au sein d'une société	24

### Classement de cotisation

	Nombre	Coût
(Dates de versements : 1/4, 1/5, 1/6)		
Membres réguliers	1937	560.00 \$
Membres recrues, 1 <sup>re</sup> année	117	140.00 \$
Membres recrues, 2 <sup>e</sup> année	113	280.00 \$
Membres recrues, 3 <sup>e</sup> année	76	420.00 \$
Membres non en exercice	94	140.00 \$
Membres hors Québec	19	140.00 \$
Membres hors Canada	16	140.00 \$
Membres émérites	6	
Membres à vie	77	
Membres retraités	78	56.00 \$
<b>Total au 31 mars 2015</b>	<b>2533</b>	

Permis en psychothérapie	115
Accréditation à la médiation familiale	21
Accréditation à l'évaluation des troubles mentaux	9
Inscriptions au registre des droits acquis	86

## Répartition des membres selon les milieux de travail

Milieux de travail	Total	%
<b>Éducation</b>	<b>1161</b>	<b>55 %</b>
Primaire	19	
Secondaire	531	
Secondaire - éducation des adultes	215	
Centre administratif	45	
Cégep	200	
Cégep - éducation des adultes	11	
Université	61	
Université (consultation)	79	
<b>Emploi</b>	<b>359</b>	<b>18 %</b>
Organisme de développement en employabilité	337	
Emploi-Québec	22	
<b>Réadaptation</b>	<b>48</b>	<b>2 %</b>
Compagnie d'assurances	9	
CSST - SAAQ - IVAC	7	
Centres de réadaptation	32	
<b>Santé et services sociaux</b>	<b>23</b>	<b>1 %</b>
Centres hospitaliers	17	
CLSC - CSSS	6	
CHSLD	0	
<b>Fonction publique et organismes publics</b>	<b>80</b>	<b>4 %</b>
<b>Entreprise</b>	<b>60</b>	<b>3 %</b>
<b>Cabinet-conseil (à temps plein)</b>	<b>347</b>	<b>17 %</b>
<b>Total</b>	<b>2078</b>	

## Répartition des membres selon le sexe

Femme	1998
Homme	535
<b>Total</b>	<b>2533</b>

## Profil sociodémographique

Régions administratives	Total c.o.	
Bas-St-Laurent (1)	65	<b>101</b>
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	36	
Québec (3)	530	<b>706</b>
Chaudière-Appalaches (12)	176	
Mauricie (4)	83	<b>144</b>
Centre-du-Québec (17)	61	
Estrie (5)	167	<b>167</b>
Montréal (6)	568	<b>568</b>
Laval (13)	60	<b>236</b>
Lanaudière (14)	74	
Laurentides (15)	102	
Outaouais (7)	67	<b>95</b>
Abitibi-Témiscamingue (8)	21	
Nord-du-Québec (10)	7	
Montréal (16)	341	<b>341</b>
Saguenay-Lac-St-Jean (2)	85	<b>122</b>
Côte-Nord (9)	37	
Hors Québec	53	<b>53</b>
<b>Total des membres</b>	<b>2533</b>	
<b>Total femmes</b>	<b>1998</b>	
<b>Total hommes</b>	<b>535</b>	

## Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	2446	<b>1 000 000.00 \$</b>	<b>3 000 000.00 \$</b>
Exemption	87		

# Rapport des activités du Conseil d'administration

le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Il est formé de 15 administrateurs, dont 11 élus au suffrage des membres par régions administratives, y compris le président, et de 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. En 2013, le président de l'Ordre, M. Laurent Matte, c.o., a été réélu pour un mandat de 3 ans, au suffrage des membres du CA.

Trois comités sont sous la responsabilité du CA, soit le comité de la gouvernance, le comité de la planification stratégique 2015-2020 et le comité d'évaluation de la direction générale.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le CA a tenu cinq séances ordinaires.

L'assemblée générale de l'Ordre s'est tenue le 6 juin 2014, à l'hôtel Hilton, à Québec, où 182 membres et étudiants associés étaient présents.

## Les administrateurs au Conseil d'administration 2014-2015 sont :

**JOSÉE SENNEVILLE**, c.o.,  
Région électorale I :  
Bas-Saint-Laurent et de  
Gaspésie-Îles-de-la-  
Madeleine

**ALAIN DUBOIS**, c.o.,  
Région électorale II :  
Capitale-Nationale et de  
Chaudière-Appalaches

**LIETTE GOYER**, c.o.,  
Région électorale II :  
Capitale-Nationale et de  
Chaudière-Appalaches

**JOSÉE BEAUSÉJOUR**, c.o.,  
Région électorale III : Mauricie  
et du Centre-du-Québec

**RÉGINALD SAVARD**, c.o.,  
Région électorale IV : Estrie

**DIANE BASTIEN**, c.o.,  
Région électorale V : Montréal

**LOUIS COURNOYER**, c.o.,  
Région électorale V : Montréal  
(jusqu'en septembre 2014)

**MARIE-HÉLÈNE COLLIN**, c.o.,  
Région électorale V : Montréal  
(depuis le 4 octobre 2014)

**JOSÉE LANDRY**, c.o.,  
Région électorale VI : Laval,  
Lanaudière et Laurentides

**MICHEL TURCOTTE**, c.o.,  
Région électorale VII :  
Outaouais, Abitibi-  
Témiscamingue et du Nord-du-  
Québec

**LAURENT MATTE**, c.o.,  
Région électorale VIII :  
Montréal

**MICHEL ROBERT**, c.o.,  
Région électorale IX :  
Saguenay-Lac-Saint-Jean  
et Côte-Nord

## Administrateurs nommés :

**DANIELLE BOUCHER**

**BERNARD BEAUCHESNE**  
(depuis le 2 mai 2014)

**DENIS CHARLAND**

**JACQUES DUPRÉ**  
(jusqu'en mai 2014)

**HUGHES T. POULIN**

## Affaires administratives et financières

le Conseil d'administration a :

- ✔ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014;
- ✔ recommandé aux membres de l'Assemblée générale de retenir les services comptables de la firme Poirier & Associés inc. comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2014-2015;
- ✔ proposé à l'Assemblée générale une augmentation de 6 \$ pour la cotisation 2015-2016;
- ✔ adopté les prévisions budgétaires 2014-2015, comprenant une augmentation des échelles salariales de 1.5 %;
- ✔ délégué au comité exécutif le suivi des états des revenus et dépenses liées au Congrès international 2014;
- ✔ consenti à signer une entente de 5 ans avec Connexence pour la prise en charge du Tableau des membres;
- ✔ entériné l'adoption de la mise à jour budgétaire 2014-2015, effectuée par le comité exécutif;
- ✔ adopté la planification stratégique 2015-2020;
- ✔ adopté le plan d'action 2015-2016;
- ✔ adopté :
  - la Politique de gouvernance et d'éthique ainsi que le questionnaire d'autoévaluation s'y rattachant;
  - la Politique des règles de conduites des affaires des employés et des membres des comités et groupe de travail;
  - la Politique des conditions de travail du directeur général et secrétaire;
  - la Politique de confidentialité pour les usagers du portail espace compétence;
- ✔ modifié :
  - les frais de réinscription au Tableau des membres de la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles;
  - la Politique des conditions de travail afin d'y retirer les éléments touchant le poste de directeur général et secrétaire;
  - la Politique de rémunération du président et des syndic en lien avec leur statut d'emploi.
- ✔ accepté que l'évaluation de la directrice générale et secrétaire soit faite exceptionnellement sur une période de deux ans, soit de 2013 à 2015;
- ✔ adopté l'avis d'élection 2015 et le calendrier;
- ✔ choisi le lieu de la tenue du Congrès 2016.

## Affaires légales et règlementaires

### Le Conseil d'administration a :

- ✓ élu les membres pour siéger au comité exécutif;
- ✓ créé un comité sur la réglementation et déterminé son mandat et sa composition;
- ✓ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2015-2016.

## Affaires professionnelles

- ✓ résolu de changer le thème de la Semaine québécoise de l'orientation 2014 pour l'orientation après 50 ans;
- ✓ constitué un groupe de travail composé de c.o. organisationnels et adopté son mandat;
- ✓ octroyé la bourse doctorale 2014 à Michaël Dussault, c.o.;
- ✓ adopté le programme de développement des compétences pour l'année 2015-2016;
- ✓ décerné le Mérite du CIQ 2015 à Josée Beauséjour, c.o.

## Nominations

### Le Conseil d'administration a :

- ✓ procédé à la nomination de Marie-Hélène Collin, c.o., comme administratrice de la région électorale V (Montréal), suite à la démission de Louis Cournoyer, c.o.;
- ✓ nommé deux nouveaux inspecteurs : Anick Legault, c.o. et Mireille Moisan, c.o. et ce, pour un mandat de deux ans;
- ✓ nommé Andrée Godin, c.o., à titre de syndique adjointe de l'Ordre, pour un mandat de deux ans;
- ✓ nommé les membres des comités statutaires dont les mandats venaient à échéances, les représentants de l'Ordre au sein du comité de la formation, un délégué au comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et les délégués au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).



# Comités du CA

## Comité de planification stratégique

### Mandat

Entreprendre une démarche de réflexion stratégique dans le but de permettre à l'Ordre de se doter d'une planification stratégique pour les prochaines années.

### Composition

<b>LIETTE GOYER</b> , c.o.	<b>LAURENT MATTE</b> , c.o., président
<b>JOSÉE LANDRY</b> , c.o., vice-présidente	<b>MARTINE LACHARITÉ</b> , c.o., directrice générale
<b>RÉGINALD SAVARD</b> , c.o.	

## Comité de gouvernance et d'éthique

### Mandat

Proposer au Conseil d'administration une politique de gouvernance et d'éthique. À cette fin, réviser les politiques et les résolutions actuelles et proposer des orientations, des balises visant une gouvernance transparente, responsable et efficace, adaptée à l'environnement interne et externe de l'organisation.

### Composition

<b>DIANE BASTIEN</b> , c.o.	<b>MICHEL TURCOTTE</b> , c.o.
<b>DENIS CHARLAND</b> , administrateur nommé	<b>LAURENT MATTE</b> , c.o., président
<b>HUGUES T. POULIN</b> , administrateur nommé	<b>MARTINE LACHARITÉ</b> , c.o., directrice générale

## Comité d'évaluation de la directrice générale

### Mandat

Élaborer une politique regroupant les conditions de travail de la directrice générale et revoir les modalités d'évaluation de sa performance.

### Composition

<b>DANIELLE BOUCHER</b> , administratrice nommée	<b>LAURENT MATTE</b> , c.o., président
<b>JOSÉE LANDRY</b> , c.o., vice-présidente	

## Personnel de l'Ordre

### PRÉSIDENCE

**LAURENT MATTE**, c.o.,  
président

### DIRECTION GÉNÉRALE

**MARTINE LACHARITÉ**, c.o.,  
directrice générale et  
secrétaire / responsable  
de l'accès aux documents  
ou de la protection des  
renseignements personnels  
(Loi 86)

**MÉLANIE CHAGNON**,  
adjointe à la présidence et  
à la direction générale

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**LINDA ROY**, adjointe  
aux services administratifs

**FRANCINE POULIOT**,  
réceptionniste et adjointe  
aux admissions

### PERSONNEL CONTRACTUEL

**MIREILLE MOISAN**, c.o.,  
chargée de projet pour la  
Communauté virtuelle  
de partage

### DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET COMMUNICATIONS

**RICHARD LOCAS**, c.o.,  
chargé d'affaires  
professionnelles et  
réglementaires et  
responsable du comité des  
admissions par équivalence

**LISE PIGEON**, adjointe  
au syndic et à l'inspection  
professionnelle

**HÉLÈNE PLOURDE**, c.o.,  
coordonnatrice au  
développement des  
compétences

**DIANE TREMBLAY**, c.o.,  
coordonnatrice aux  
communications

**NAHLA ZÉRAOUI**,  
adjointe aux  
communications et  
au développement  
des compétences

### BUREAU DU SYNDIC

**LOUISE ST-PIERRE**, c.o.,  
syndique

# Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif, élu annuellement parmi les membres du Conseil d'administration, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue.

Pour l'exercice 2014-2015, le comité exécutif était formé du président, Laurent Matte, c.o., de la vice-présidente Josée Landry, c.o., des conseillers Alain Dubois, c.o., et Michel Robert, c.o., et de l'administratrice nommée Danielle Boucher. Pour cette période, le comité exécutif a tenu six réunions régulières.

Outre les recommandations faites au Conseil d'administration, le comité a notamment :

## Dossiers règlementaires

- ✓ délivré les permis de conseillers d'orientation et accordé des prolongations pour les permis restrictifs temporaires;
- ✓ réinscrit les candidats ayant fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de 4 ans;
- ✓ accordé une demande de prolongation pour compléter un stage, imposé suite à une demande de réinscription à l'Ordre après plus de 4 ans;
- ✓ révoqué les permis restrictifs temporaires aux candidats n'ayant pas complété les exigences demandées et qui n'ont pas demandé de prolongation;
- ✓ entendu un candidat à l'admission par équivalence et résolu de demander au comité des admissions par équivalence de réévaluer son dossier selon les informations supplémentaires et les documents fournis;
- ✓ entendu un candidat à l'admission par équivalence et résolu de maintenir la décision du comité des admissions par équivalence de l'obliger à compléter avec succès des cours de perfectionnement et de demander au comité des admissions par équivalence de réévaluer le dossier du conseiller d'orientation à la lumière des informations supplémentaires;
- ✓ imposé une limitation du droit d'exercice à un conseiller d'orientation selon la recommandation du comité d'inspection professionnelle;
- ✓ reconnu la réussite d'un stage de perfectionnement imposé à un conseiller d'orientation à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- ✓ obligé à deux conseillers d'orientation à compléter des cours de perfectionnement sur recommandation du conseil de discipline;
- ✓ résolu d'accorder l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux à un conseiller d'orientation;

## Administration

- ✓ résolu d'accréditer un conseiller d'orientation à la pratique de la médiation familiale avec engagement;
- ✓ révoqué l'accréditation à la pratique de la médiation familiale à deux conseillers d'orientation;
- ✓ procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation;
- ✓ résolu de radier du registre des droits acquis 15 personnes.

## Dossiers professionnels

- ✓ nommé sept membres au comité sur la réglementation et neuf membres au groupe de travail des c.o. organisationnels;
- ✓ adopté le mandat et les activités du groupe de travail sur l'évaluation en orientation.

## Dossiers administratifs et financiers

- ✓ adopté les états des revenus et dépenses mensuels;
- ✓ adopté la mise à jour budgétaire 2014-2015;
- ✓ résolu de procéder à l'ouverture d'un compte entreprise chez Desjardins et de demander l'émission de Cartes visa Desjardins;
- ✓ préparé les prévisions budgétaires 2015-2016;
- ✓ adopté la grille de tarification 2015-2016 pour les activités de développement des compétences;
- ✓ résolu de porter des plaintes pénales en usurpation de titre à une personne;
- ✓ résolu d'entamer des procédures d'homologation d'une dette suite à une amende imposée dans un dossier disciplinaire;
- ✓ adopté les modifications apportées à la Politique de rémunération des inspecteurs relatives à leur statut d'emploi;
- ✓ résolu de requérir les services d'un consultant en ressources humaines pour la rédaction d'un contrat de travail pour la directrice générale et secrétaire, ainsi qu'un plan de bonification;
- ✓ retiré le Prix scientifique des Prix de l'Ordre 2015;
- ✓ finalisé le partage des revenus du Congrès 2014 avec le Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQuODE) après avoir obtenu un avis juridique et l'appui d'un consultant externe aux deux organisations;
- ✓ consenti d'établir un partenariat avec Dale Parizeau Morris Mackenzie inc. et la Croix Bleue pour offrir aux membres un programme d'assurance de personnes.

## Nominations et délégations

- ✓ nommé une conseillère d'orientation à la coordination du Salon Carrière Formation de Québec;
- ✓ délégué des participants au Forum d'orientation sur la profession de psychothérapeute.

# Comité des admissions par équivalence

Le comité des admissions par équivalence a pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre par voie d'équivalence et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre* et la réglementation de la *Charte de la langue française*.

Le comité des équivalences a tenu 6 réunions au cours de l'année.

Au cours de ces réunions, il a :

- ✓ étudié 21 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence. Le comité a refusé l'équivalence à 1 candidat qui ne satisfaisait pas aux exigences, a recommandé la délivrance de permis sans condition à 2 candidats et a exigé une formation supplémentaire à 18 candidats. Pour 4 de ces derniers, le comité a recommandé au comité exécutif la délivrance d'un permis restrictif temporaire;
- ✓ étudié la candidature de 3 candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme. 1 candidat a été inscrit sans condition;
- ✓ étudié la candidature de 8 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de quatre ans. Le comité a recommandé 7 candidats pour la réinscription sans condition et a imposé un stage à 1 candidat;
- ✓ appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

Membre du comité des admissions par équivalence :

GENEVIÈVE DUPONT, c.o.

GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.

RENÉ BARRETTE, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o.,  
secrétaire

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées sans conditions	Acceptées en partie	Refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	12	1	11	0	0
Hors du Canada	6	1	4	1	0
Au Québec	3	0	3	0	0
	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	Reçues	Acceptées	Refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	11	11	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	19	18	1	0

## Activités relatives à la délivrance d'un permis

Demandes de permis	c.o.
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i> )	129
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	129
Demande de permis refusée fondée sur la détention d'un diplôme	–
Demande de permis reçue fondée sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	–
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	21
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	20
Demande de permis refusée fondée sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	1

# Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les questions relatives à la qualité de la formation des conseillers d'orientation. La qualité de la formation se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseillers d'orientation.

En 2014-2015, le comité de la formation a tenu deux réunions, soit le 18 septembre 2014 et le 11 mars 2015. En plus des membres du comité de la formation, les directeurs des programmes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle de toutes les universités, offrant la formation initiale en orientation, ont été invités à participer à ces rencontres.

Depuis la mise en vigueur en 2012 du Projet de loi n° 21, qui venait modifier le *Code des professions* et redéfinir le champ de pratique des professions en santé mentale et en relations humaines, dont celui des conseillers d'orientation, le comité de la formation s'est donné un plan d'action lui permettant d'examiner l'adéquation de la formation initiale aux compétences professionnelles requises pour l'exercice des trois activités réservées aux conseillers d'orientation. Ces activités sont les suivantes :

- 1 Évaluer le retard mental.
- 2 Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité.
- 3 Évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Avec la collaboration des directions de programme de chacune des universités, le profil actuel des compétences générales des conseillers d'orientation a été revu et analysé en tenant compte de l'exercice des activités réservées et a permis de constater que ce dernier couvrait bien les compétences liées à l'exercice de celles-ci. À la lumière de cette analyse, le comité a entrepris l'examen des programmes de formation initiale et produira un rapport et des recommandations qu'il soumettra au Conseil d'administration de l'Ordre en 2015-2016.

## Composition et membres du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

### Représentants de l'Ordre

**LAURENT MATTE**, c.o., président de l'OCCOQ, président du comité

**MARTINE LACHARITÉ**, c.o., directrice générale et secrétaire de l'OCCOQ

### Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

**EDWIGE DESJARDINS**, c.o., professeur à l'Université du Québec à Montréal

**RÉGINALD SAVARD**, c.o., professeur à l'Université de Sherbrooke

### Représentante du MEESR

**MARIE-CLAUDE RIOPEL**

# Autorisations relatives à la pratique d'activités réservées

## Accréditation à la médiation familiale

La médiation familiale, selon la Loi modifiant le *Code de procédure civile* concernant la médiation familiale, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant y être accrédités. L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation.

Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) a créé un comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Pour éviter des étapes inutiles, il a été convenu avec le comité aviseur que les demandes d'accréditation avec engagement soient dirigées directement au comité exécutif de l'Ordre. Le comité aviseur est saisi des demandes de reconnaissance et des accréditations sans engagement.

Le comité exécutif a accrédité 1 conseiller d'orientation à la pratique de la médiation familiale avec engagement et a révoqué 2 accréditations pour non-respect des engagements. Au 31 mars 2015, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 20 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

## Membres délégués au COAMF

GERRALD SCHOEL, c.o.      MARIO THERRIEN, c.o.

## Attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Le Projet de loi 21 réserve aux conseillers d'orientation l'activité d'évaluer les troubles mentaux sous réserve de l'obtention d'une attestation de formation délivrée par l'Ordre. Un règlement sur une activité de formation des conseillers d'orientation pour l'évaluation des troubles mentaux prévoit les exigences en termes de formations tant théoriques que pratiques. Il précise aussi les procédures pour obtenir une dispense totale ou partielle de suivre la formation prévue au règlement. Un comité a été mis sur pied par le Conseil d'administration pour étudier les demandes et décider d'accorder ou non la dispense, décision qui pourrait être révisée par le comité exécutif à la demande du c.o.

## Traitement des demandes de dispense de formation entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015

Demandes entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015	7	Révision de dossiers	2
Demandes traitées depuis le 1er avril 2014	7	Attestations de formation émises	1

## Membres du comité

LUC DUVAL, c.o.      ALAIN ST-PIERRE, c.o.      YANN LECORFF, c.o.      RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire du comité



# Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et d'assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

## Réunions des membres du comité d'inspection entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015

Le comité a tenu dix réunions régulières au cours de l'année.

## Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2014-2015 qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce programme prévoyait entre autres, l'envoi de 300 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection. De ce nombre, certains ont été annulés en raison de la situation professionnelle du membre.

### Critères retenus pour identifier les membres à joindre pour le programme de surveillance générale :

- ✓ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de trois ans ;
- ✓ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de cinq ans et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- ✓ personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- ✓ sélection proportionnelle à la répartition des c.o. de tous les secteurs de pratique et dans les différentes régions du Québec, selon le nombre restant :
  - membres exerçant en pratique publique, qui n'ont jamais été visités depuis plus de dix ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis neuf ans ;
  - membres exerçant en pratique privée, qui n'ont jamais été visités depuis plus de cinq ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis quatre ans ;
  - membres exerçant depuis au moins trois ans et qui n'ont jamais reçu de questionnaire d'autoévaluation.

Aucune recommandation particulière n'a été portée à l'attention du CA.

## Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres

Milieux de travail	Nombre de c.o.
Pratique privée	87
Éducation	91
Employabilité	26
Organismes gouvernementaux	4
Compagnies et entreprises	4
Santé et services sociaux	9
Centres de réadaptation et réhabilitation	2
Autres	2
<b>Total</b>	<b>225</b>

## Surveillance générale de la pratique

### Visites d'inspection et de suivi effectuées en 2014-2015, incluant celles reportées des années antérieures

Milieux de travail	Nombre de c.o.
Pratique privée	26
Éducation	59
Employabilité	11
Ministères	1
Compagnies et entreprises	1
Centre de réadaptation et réhabilitation	0
<b>Total des visites</b>	<b>98</b>

### Décisions du CIP suite aux visites d'inspection

Résultats	Nombre de c.o.
Conforme aux normes	14
Correctifs à apporter avec l'engagement du membre	41
Conforme aux normes suite à l'analyse des dossiers envoyés par le membre	1
Visites de suivi	26
Suivis suite à des demandes de documents	4
2 <sup>e</sup> visite de suivi	2
Visites complémentaires pour finaliser l'inspection	3
Inspection particulière	3
Fermeture du dossier pour pratique professionnelle atypique	1
Référence au syndic	0
Recommandation d'imposition de stage au comité exécutif (article 113 du Code des professions)	3
<b>Total des visites</b>	<b>98</b>

## Principaux motifs des demandes de visites de suivi (par ordre décroissant de fréquence)

- 1- Lacunes en ce qui a trait à la tenue des dossiers.
- 2- Lacunes en ce qui a trait au maintien, à la mise à jour et au développement des compétences.
- 3- Problèmes liés à la gestion de la pratique.

## Inspection particulière de compétence

Durant l'année 2014-2015, le comité d'inspection professionnelle a résolu de procéder à 9 inspections particulières portant sur la compétence et dont la procédure se poursuivra en 2015-2016. Parmi ces 9 inspections particulières, 3 font suite à des visites de surveillance générale et 6 font suite à des informations transmises au comité d'inspection professionnelle par le syndic ou par le public.

## Liste des membres du comité d'inspection professionnelle

YVON TROTTIER, c.o.,  
président

LYNE BEAUDOIN, c.o.  
MATHILDE LAPIE, c.o.

MARTINE VIALLET, c.o.  
MONIQUE ST-AMAND, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o.,  
coordonnateur de  
l'inspection professionnelle  
et secrétaire du comité

## Liste des inspecteurs

SUZANNE BOULERICE, c.o.  
RENÉ BREAUULT, c.o.

ANICK LEGAULT, c.o.  
MIREILLE MOISAN, c.o.

DANIEL POULIN, c.o.  
BERTRAND ROUSSEAU, c.o.

# Bureau du syndic

Période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

Le Bureau du syndic a traité les demandes d'enquête et d'information spécifiques à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Le présent rapport détaille les activités du Bureau du syndic au cours de la dernière année.

Au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, le Bureau du syndic a ouvert 13 nouveaux dossiers d'enquête dont 6 sont toujours actifs en date du 31 mars 2015.

Le Tableau 1 ci-dessous illustre de quelle catégorie de demandeurs d'enquête proviennent les demandes d'enquête adressées au syndic, au cours de la période visée.

Tableau 1 Sources des demandes d'enquête reçues du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

Sources	Nombre
Client ou sa famille	8
Employeur	0
Autres professionnels – collègues	2
Anonyme / informateur	0
CIP	1
Usurpation de titre, pratique illégale et/ou permis de pratique de la psychothérapie	2
<b>Total</b>	<b>13</b>

Si on ajoute ces 13 nouveaux dossiers d'enquête aux 7 qui étaient toujours actifs en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, le Bureau du syndic a agi dans 20 dossiers d'enquête au cours de la période visée (Voir Tableau ci-dessous).

Au cours de la période de référence, 14 dossiers d'enquête ont été fermés. Parmi ceux-ci, 3 dossiers ont fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle pour une visite particulière sur la compétence. Des recommandations ont été adressées aux membres intimés, dans 4 dossiers. Aucun de ces dossiers n'a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes, à la suite d'une décision rendue par le syndic.

À l'aube du nouvel exercice, 6 dossiers d'enquête sont sous enquête.

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2014	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2015
Demandes d'enquête disciplinaire retenues	7	13	14	6

## Protection du public

Par ailleurs, 5 demandes d'enquête provenant soit du client, de sa famille ou encore de collègues n'ont pas donné lieu à l'ouverture d'une enquête du syndic, les demandeurs n'ayant pas fourni l'information requise par le syndic ou ayant choisi de retirer leur demande, après avoir échangé avec le syndic (Voir Tableau, ci-dessous).

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2014	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2015
Demandes d'enquête disciplinaire non retenues	0	5	5	0

Au cours de l'exercice, 2 nouveaux dossiers de plainte disciplinaire ont été déposés devant le Conseil de discipline, dont 1 a été entendu par le Conseil de discipline. Le second dossier sera entendu au cours des prochaines semaines. En ce qui a trait aux 2 dossiers actifs déposés l'année précédente, 1 dossier a été entendu au cours de la dernière année et est toujours en attente du jugement écrit du Conseil de discipline. À la fin de l'exercice, 1 dossier disciplinaire est en attente d'audition devant le Conseil de discipline et 3 dossiers sont en attente du jugement rédigé par le Conseil de discipline. Il est à noter que le Conseil de discipline a rendu son jugement sur le banc pour 2 de ces 3 dossiers, lors de leur audition en discipline (Voir Tableau 2 ci-dessous).

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2014	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2015
Plaintes disciplinaires	2	2	2	2

Trois demandes d'informations générales provenant du public ou de membres ont été reçues et traitées par le Bureau du syndic. Ces demandes n'ont pas donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête, jusqu'à ce jour (Voir Tableau 3 ci-dessous).

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2014	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2015
Demandes d'information générale	0	3	3	0

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 21 l'année dernière, le syndic a reçu de l'Ordre des psychologues 2 demandes de vérification, soit une liée à l'octroi du permis de psychothérapie et l'autre liée à la pratique illégale de la psychothérapie (Voir Tableau 2 ci-dessous).

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2014	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2015
Pratique illégale de la psychothérapie (Loi 21)	0	1	0	1
Permis de pratique de la psychothérapie (Loi 21)	0	1	1	0

## Protection du public

Enfin, le syndic est intervenu dans 2 dossiers pour des conciliations de compte, au terme desquelles les demandeurs n'ont pas réclamé le remboursement proposé par le syndic, jugeant la situation réglée, dans les deux dossiers (Voir Tableau 2 ci-dessous).

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2014	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2015
Conciliation / arbitrage de comptes	0	2	2	0

Le Tableau 2 suivant précise les motifs soulevés par les demandeurs d'enquête. Il est à noter que le motif le plus souvent invoqué par les demandeurs d'enquête a trait à l'insatisfaction quant au service reçu sous divers aspects, allant de la gestion de la pratique du membre, jusqu'à l'approche utilisée pour répondre au besoin du client.

**Tableau 2** Motifs principaux des demandes d'enquête ouvertes entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015 (Codes et autres règlements)

Motif principal de demande d'enquête *	Nombre
Insatisfaction quant au service reçu ou quant à l'approche utilisée	7
Problèmes d'attitude envers des collègues ou confrères	1
Manque de professionnalisme / éthique questionnée	1
Compétence /attitudes générales / image de la profession	1
Bris de confidentialité / absence de consentement	1
Abus sexuel / atteinte à l'intégrité / liens amoureux (Code des professions a.59.1 / Code déontologie a.6, a.7)	0
Usurpation de titre, pratique illégale et permis de pratique de la psychothérapie	2
<b>Total</b>	<b>13</b>

\* Il est à noter que plusieurs motifs peuvent parfois être soulevés par un même demandeur, mais seul le motif principal de la demande d'enquête est comptabilisé dans le Tableau 2.

Le Tableau 3 est un tableau synthèse, qui présente les statistiques concernant les différentes catégories d'objets sous la responsabilité du syndic, comprises entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015. À cette fin, 4 nouvelles catégories d'objets ont été ajoutées à ce tableau.

La première regroupe les demandes d'enquête disciplinaire non retenues. Avec l'accès amélioré au site de l'Ordre, un nombre grandissant de demandes d'enquête sont adressées au syndic par le public, sur des sujets qui ne relèvent pas toujours du rôle du syndic.

## Protection du public

Avec l'application de la Loi 21, l'Ordre des psychologues, de qui relève le contrôle de la pratique de la psychothérapie pour l'ensemble des ordres professionnels visés, peut soumettre des demandes pour action du syndic, afin de rectifier une situation liée à la délivrance du permis de pratique de la psychothérapie ou encore à la pratique illégale de la psychothérapie (Voir Tableau 3 ci-dessous).

Finalement, la dernière catégorie indique le nombre de causes disciplinaires en attente d'une audience devant le Conseil de discipline ou encore d'un jugement écrit de celui-ci.

Tableau 3 Synthèse des dossiers traités entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2014	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2015
Demandes d'enquête disciplinaire retenues	7	13	14	6
Demandes d'enquête disciplinaire non retenues	0	5	5	0
Causes disciplinaires	2	2	2	2
Demandes d'information générale	0	3	3	0
Demandes d'accès à l'information	0	0	0	0
Conciliation et arbitrage de comptes	0	2	2	0
Pratique illégale de la psychothérapie (Loi 21)	0	1	0	1
Permis de pratique de la psychothérapie (Loi 21)	0	1	1	0

## Bureau du syndic

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndique

# Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis, relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'exercice 2014-2015, aucune demande de révision n'a été reçue.

## Membres

LOUIS ROY, c.o.,  
président

PHILIPPE BROUSSEAU, c.o.  
FRANCINE CHASSÉ, c.o.

MICHEL HÉROUX, c.o.  
ROLLAND STEBENNE, c.o.

RAYMOND PROULX,  
représentant du public



# Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le conseil de discipline a tenu deux audiences afin de procéder à l'instruction des plaintes 12-13-001 et 12-13-002. Dans les deux cas, une décision de culpabilité et de sanction a été rendue sur le banc. Aucune décision écrite n'a été rendue. Pour la plainte 12-13-002, le conseil de discipline a recommandé au Conseil d'administration de l'Ordre de prendre des mesures en vertu de l'article 160 du *Code des professions du Québec*.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Par ailleurs, le conseil de discipline a également été saisi d'une nouvelle plainte 12-14-001, pour laquelle il y a eu une conférence de gestion pour fixer les dates d'audience et le Président a accordé une remise d'audience à la demande du procureur de l'intimée.

## Nature de la plainte

- Avoir établi des liens intimes, amoureux ou sexuels avec son client pendant la durée de la relation professionnelle (art. 2, 6, 7 et 41 du *Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation* et art. 59.1 du *Code des professions*).
- Ne pas avoir évité toute conduite pouvant porter atteinte à l'intégrité mentale ou affective de sa cliente en établissant des liens intimes, amoureux ou sexuels avec son client, dans le cadre d'une médiation familiale (art. 2, 6 et 41 du *Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation*).
- Dans le cadre du processus de médiation familiale avec son client et sa cliente, avoir fait défaut de respecter les règles de l'art et de tenir compte des normes de pratique généralement reconnues dans sa profession (art. 2, 41 et 43 du *Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation*).
- Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession.

## Statistiques

Nombre d'audience du conseil	2
------------------------------	---

Plaintes dont l'audience est complétée au 31 mars 2015

Nature des plaintes	Nombre	
	Portée par le syndic	Portée par toute autre personne
Acte dérogoire à l'honneur de la profession	2	0

### Décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	0

### Sanctions imposées par le conseil

Réprimande et débours	2
Amende	2

### Décisions du Conseil d'administration relatives à des recommandations faites par le conseil de discipline

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandation du conseil au Conseil d'administration	Portée par toute autre personne
Imposition d'un cours de perfectionnement	1	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
--	---

## Membres

**ME SERGE VERMETTE**, président (désigné par le gouvernement)

**ME JEAN-GUY LÉGARÉ**, président suppléant (désigné par le gouvernement)

**ME DELPHA BÉLANGER**, président suppléant (désigné par le gouvernement)

**CHANTAL ALIE**, c.o.  
**GERALD SCOTT CONROD**, c.o.

**JOSCELYN POIRIER**, c.o.

**NOUSSINA RAHIM**, c.o.

**ALAIN ST-PIERRE**, c.o.

**GUY TESSIER**, c.o.

**RICHARD LOCAS**, c.o., secrétaire

**MARTINE LACHARITÉ**, c.o., secrétaire substitut

**ME GENEVIÈVE ROY**, secrétaire substitut

# Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2014-2015.

## Membres

**JEAN-PIERRE HICK**, c.o.

**JOSCELYN POIRIER**, c.o.

# Usurpation du titre et exercice illégal

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente de quelque façon que ce soit comme étant un c.o. alors qu'elle n'est pas membre en règle de l'Ordre ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer.

Au 1<sup>er</sup> avril 2014, un dossier d'usurpation du titre réservé était ouvert, auquel se sont ajoutés 9 signalements, ce qui fait un total de 10 dossiers. En cours d'année, 9 dossiers ont été fermés.

Par ailleurs, l'Ordre a l'obligation de poursuivre toute personne exerçant les activités réservées aux conseillers d'orientation. Durant l'année, aucune enquête d'allégation portant sur l'exercice illégal n'a été ouverte.

## Enquêtes complétées

Dossiers	Nombre
Portant sur l'usurpation du titre réservé	9
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation du titre réservé et exercice illégal	0

## Poursuites pénales intentées

Dossiers	Nombre
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation du titre réservé et exercice illégal	0

## Jugements rendus

Dossiers	Nombre	
	Intimé acquitté	Intimé déclaré coupable
Usurpation du titre réservé	0	0
Exercice illégal	0	0
Usurpation du titre réservé et exercice illégal	0	0

**Montant total des amendes imposées** **0 \$**

# Accès à l'information

Pour répondre aux demandes d'accès à l'information, l'Ordre est assujéti au régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. Ce régime s'applique notamment aux documents concernant la formation professionnelle, l'admission, la délivrance de permis, de certificat de spécialiste ou d'autorisation spéciale, la discipline, la conciliation et l'arbitrage de comptes, la surveillance de l'exercice de la profession et de l'utilisation d'un titre, l'inspection professionnelle et l'indemnisation ainsi qu'aux documents concernant l'adoption des normes relatives à ces objets.

Au cours de l'exercice 2014-2015, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, qui est responsable de l'accès à l'information, a reçu et traité une demande écrite d'accès à des documents ou renseignements personnels détenus par l'Ordre. Cette demande touchait un dossier disciplinaire.

# Développement des compétences

L'Ordre offre aux conseillers d'orientation des formations en ligne, à distance et en salle. Certaines de ses activités sont développées par l'Ordre ou par ses membres. D'autres activités sont offertes par d'autres ordres professionnels ou d'autres organisations et sont liées au profil de compétences générales des conseillers d'orientation. Ainsi, les membres peuvent suivre des formations offertes par le biais de l'Ordre, mais ils peuvent également suivre des formations offertes à l'externe, qu'elles soient ou non affichées sur le calendrier des formations publiées sur espace compétence, le site dédié au développement des compétences de l'Ordre. Voici un extrait de la Politique de développement des compétences de l'OCCOQ à ce sujet :

2.03. Chaque conseiller d'orientation est responsable d'identifier des activités de développement professionnel qui lui permettent d'accroître ses compétences en relation avec sa pratique et ses obligations professionnelles. Il doit s'assurer de leur qualité et de leur pertinence. Il doit, par ailleurs, tenir un registre des activités réalisées afin d'être en mesure d'en rendre compte.

2.04. L'Ordre soutient la mise à jour et le développement des compétences de ses membres en leur offrant un certain nombre d'activités de formation continue. Ces activités sont choisies en fonction des besoins exprimés par les conseillers d'orientation, de l'évolution des connaissances et de la transformation des contextes de pratique. L'Ordre est également responsable de proposer des repères pour le choix des activités de développement des compétences et des outils pour leur consignation.

## Outils de développement des compétences offerts sur Espace compétence

### Portfolio réflexif

Un portfolio réflexif est désormais disponible pour les membres comme soutien à leur démarche réflexive de développement des compétences et à l'exercice responsable de leurs activités professionnelles.

### Forums

Espace compétence offre des forums de discussions ouverts à tous et d'autres réservés à des communautés de pratique. Ces forums permettent aux membres d'échanger des points de vue et de poser des questions à l'ensemble des autres membres.

- Forum général (94 discussions et 447 messages).
- Forum sur la psychométrie (29 discussions et 101 messages).
- Forum sur l'application de la loi 21 dans votre milieu (2 discussions et 8 messages).
- Forum en éthique (17 discussions et 67 messages).

### Communautés de pratique

Il existe deux types de communauté de pratique. L'une est ouverte à tous et l'autre est réservée à un groupe de travail. Ces derniers ont des mandats précis. Les communautés de pratiques servent à échanger des informations, à déposer et échanger des documents.

### Répertoire de documents

Plusieurs documents sont disponibles, certains à tous les membres, d'autres à des communautés de pratique. On y trouve des articles, des recueils de textes, des guides et tout autre document qui peuvent contribuer au développement des compétences. Ils sont regroupés par dossiers dont :

- répertoire général;
- feuillets déontologiques;
- communiqués OCCOQ;
- santé mentale;
- outils pratiques;
- études, recherches et références;
- renouvellement de la cotisation;
- logos de l'Ordre.

### Tableau des formations offertes par l'Ordre à distance, en ligne ou en salle, et ce, du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

Cours en ligne	Inscriptions
Autoformation sur le Guide d'évaluation en orientation.	52
Besoins d'attachement et schémas d'adaptation : Au cœur d'une intervention centrée sur l'évaluation du fonctionnement psychologique de nos clients.	5
Comment proposer des mesures d'adaptation aux tests de présélection pour des personnes déclarant un handicap ?	2
Diversification des parcours professionnels : enjeux individuels et collectifs.	2
Du stress à la santé psychologique au travail : mythes et réalités.	9
Épuisement professionnel : Perspectives de conseillers et conseillères d'orientation.	6
Évaluer le retard mental, une activité réservée.	1
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique.	2
Exercer son leadership d'expertise... sans une « petite gêne » ?	5
Intervenir auprès de clients présentant des troubles du langage : comprendre pour mieux agir.	4
Intervenir auprès d'une clientèle étudiante atteinte d'un TDAH : le rôle du c.o.	7
L'utilisation des inventaires de personnalité en évaluation du potentiel et des compétences : comparaison des différentes approches.	3

## Développement des compétences

### Cours en ligne (suite)

	Inscriptions
L'utilisation des tests de jugement situationnel en sélection de personnel : Qu'en est-il des méthodes de pointage ?	2
La quête de sens et les enjeux d'une nouvelle transition des 50 ans et plus, Le modèle de la construction de soi, L'énonciation des récits de vie et modalités discursives.	2
Le choix d'un outil psychométrique : comment s'y retrouver ?	4
Le harcèlement psychologique : de la victimisation à la psychologisation.	4
Le Maintien au travail, le comprendre, l'évaluer et l'accompagner.	3
Le marketing de soi dans la pratique de l'orientation.	4
L'équation décisionnelle et son usage dans l'entretien d'orientation	1
Les déterminants de l'employabilité des immigrants au Québec.	1
Les grands défis de l'évaluation.	20
Mindfulness - Présence attentive et santé psychologique au travail.	13
Nécessité d'une pratique réflexive en counseling d'orientation : aspects théoriques, scientifiques et cliniques.	10
S'approprier sa vie en donnant sens à l'épreuve : manifestations des dimensions paradoxales de l'existence chez les personnes en réadaptation.	3
Sensibilisation à la pratique de l'orientation dans les organisations.	1
Stratégies d'intervention adaptées au profil de décision de carrière des jeunes au secondaire.	2

#### Sous-total

168

### Cours à distance

Éthique et professionnalisme - Module 1.	18
Formation à distance - La tenue de dossiers I - Aspects déontologiques et réglementaires.	18
Formation à distance - La tenue de dossiers II - Aspects pratiques.	3

#### Sous-total

39

### Cours en salle

Du normal au pathologique : Mieux comprendre pour mieux évaluer (Québec) - 13 et 20 mars 2015.	14
Intervenir en orientation auprès d'une clientèle TSA (Montréal) 23 mai 2014.	13
Mieux comprendre le rôle-conseil : enjeux et outils (Montréal) 13 mai 2014.	14
Mieux comprendre le rôle-conseil : enjeux et outils (Saguenay) 24 novembre 2014.	19
Congrès international AIOSP 4 au 6 juin 2014 (239 ateliers offerts) À l'intersection des dynamiques personnelles, collectives et du monde du travail.	1210 (dont 692 membres)

#### Sous-total

1271

### Total

1478

## Tableau du nombre d'heures de formation suivies par les membres

Voici le nombre d'heures de formation reconnues, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 pour l'ensemble des membres, par catégorie d'activités, extrait à partir des données dénominalisées du portfolio quantitatif :

Activités structurées de formation	Nombre d'heures reconnues	Nombre de membres
Cours de formation continue / perfectionnement / formation à distance / formation en ligne	7 813	807
Cours structuré en milieu de travail	3 489	542
Cours universitaire	2 906	63
Formation en salle de l'OCCOQ	11 442	812
Colloques, séminaires ou conférences	6 052	1197
Formation en ligne réalisée sur Espace Compétence	1 287	174
<b>Sous-total</b>	<b>32 989</b>	<b>3595</b>
<b>Auto-apprentissage par la lecture</b>		
Lecture d'un article scientifique en lien avec le domaine d'activité	174	66
Lecture d'un livre scientifique en lien avec le domaine d'activité	596	132
<b>Sous-total</b>	<b>770</b>	<b>198</b>
<b>Je suis conférencier, formateur, chargé de cours</b>		
Conférence dans le cadre d'un congrès, symposium, colloque, séminaire ou autres	325	129
Cours ou formation spécifique dans une institution	915	122
<b>Sous-total</b>	<b>1 240</b>	<b>251</b>
<b>Bénévole de l'Ordre</b>		
Bénévole d'un groupe de travail	80	11
Membre de comité statutaire de l'Ordre	10	1
<b>Sous-total</b>	<b>90</b>	<b>12</b>
<b>Rédaction d'articles spécialisés</b>		
Rédaction d'un article en lien avec la profession	240	16
Rédaction d'un livre en lien avec la profession	1 000	4
<b>Sous-total</b>	<b>1 240</b>	<b>20</b>
<b>Participation à un projet de recherche</b>		
Initiation, élaboration et analyse d'un projet de recherche	586	37
<b>Sous-total</b>	<b>586</b>	<b>37</b>
Supervision	2 664	203
Groupe de codéveloppement professionnel	5 716	630
Autres types d'activités	7 781	1048
<b>Grand Total</b>	<b>52 676</b>	<b>5 594</b>



# Groupes de travail visant le développement des pratiques

Les groupes de travail à l'Ordre permettent d'alimenter l'Ordre sur la situation de thématiques spécifiques et éventuellement de faire des recommandations au CA.

## Groupe de travail des c.o. à l'éducation des adultes

### Mandat

Donner un cadre de référence pour la pratique de l'orientation à l'éducation des adultes en élaborant un guide de pratique, conçu spécifiquement pour ce secteur, s'inspirant de celui déjà publié pour l'orientation en formation générale des jeunes.

### Composition

MARC BRISSON, c.o.

MIREILLE LEMIEUX, c.o.

HÉLÈNE PLOURDE, c.o.,  
coordonnatrice au  
développement des  
compétences à l'Ordre

ADÈLE CARDINAL, c.o.

SYLVAIN MARQUIS, c.o.

## Groupe de travail sur la reconnaissance des acquis et des compétences

### Mandat

- Recommander et soutenir les actions de type politique, notamment en regard de l'adéquation formation – emploi, mais également dans d'autres instances consultatives ou décisionnelles. Identifier les différentes instances où la compétence des c.o. pourrait être mise à profit.
- Analyser la formation initiale en matière de RAC, offerte par les trois universités francophones qui dispensent les programmes permettant un accès automatique à l'Ordre. Recenser l'offre de formation continue en matière de RAC.
- Permettre le développement de lieux de communication et d'échange pour les c.o. qui œuvrent dans le large domaine de la RAC (intervenants internes ou externes et reconnaissance formelle et non formelle).
- Analyser et proposer différentes modalités de participation au colloque de l'OCCOQ.

## Développement des compétences

### Composition

ROGER ARSENAULT, c.o.      GENEVIÈVE DUPONT, c.o.      HÉLÈNE PLOURDE, c.o.,  
coordonnatrice au  
développement des  
compétences à l'Ordre

CATHERINE DAGENAI, c.o.      JOSÉE LACHANCE, c.o.

### Groupe de travail sur l'évaluation en orientation

#### Mandat

Promouvoir la pratique compétente des activités d'évaluation en orientation, incluant les quatre activités réservées aux conseillers d'orientation en vertu du projet de loi 21.

#### Composition

LUC DUVAL, c.o.      YANN LECORFF, c.o.      RICHARD LOCAS, c.o.,  
chargé d'affaires professionnelles  
et réglementaires à l'Ordre

ALAIN ST-PIERRE, c.o.

### Groupe de travail des conseillers d'orientation organisationnels

#### Mandat

Faire le point sur l'état de la pratique, les enjeux et les défis qui s'y rattachent, entre autres ceux liés à l'identité professionnelle et au développement du secteur, et sur les besoins de développement des c.o. organisationnels.

#### Composition

JULIE BOUCHER, c.o.      ÉRIC DAMATO, c.o.      MARIE-CARDINAL-PICARD, c.o.      HÉLÈNE PLOURDE, c.o.,  
coordonnatrice au  
développement des  
compétences à l'Ordre

SYLVAIN BRODEUR, c.o.      MATHIEU GUÉNETTE, c.o.      SONIA POULIN, c.o.

NICOLAS BUSSIÈRES, c.o.      JOSÉE LANDRY, c.o.      CATHERINE RIOUX, c.o.

AUDREY MOREAU, c.o.

# Rapport financier

Exercice clos le 31 mars 2015



# Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité des auditeurs

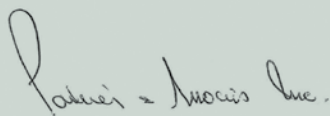
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



**Société de comptables professionnels agréés**

Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA  
Vaudreuil-Dorion  
Le 23 mai 2015

# Résultats

Exercice clos le 31 mars 2015

<b>Produits</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Cotisations	<b>1 201 041 \$</b>	1 177 575 \$
Admission	<b>30 225</b>	41 394
Publications	<b>102 912</b>	77 177
Activités de formation (note 4)	<b>534 174</b>	71 623
Communauté virtuelle	<b>18 350</b>	17 530
Intérêts	<b>10 364</b>	11 869
Ristournes	<b>17 928</b>	20 484
Divers	<b>21 103</b>	17 262
	<b>1 936 097</b>	1 434 914
<b>Charges</b>		
Administration (annexe A)	<b>705 224</b>	696 126
Surveillance :		
Inspection professionnelle (annexe B)	<b>139 100</b>	115 908
Bureau du Syndic et discipline (annexe C)	<b>84 926</b>	95 959
Affaires professionnelles (annexe D)	<b>79 504</b>	87 107
Formation (annexe E) (note 4)	<b>632 955</b>	186 056
Promotion et communication (annexe F)	<b>180 342</b>	223 098
	<b>1 822 051</b>	1 404 254
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>114 046 \$</b>	30 660 \$

# Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2015

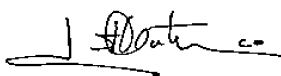
	Fonds de réserve	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'administrations	Total 2015	Total 2014
<b>Solde au début</b>	250 000 \$	81 367 \$	140 485 \$	110 183 \$	<b>582 035 \$</b>	551 375 \$
Excédent des produits sur les charges	–	–	–	114 046	<b>114 046</b>	30 660
Ristournes	–	–	19 070	(19 070)	–	–
Acquisition d'immobilisations	–	43 658	–	(43 658)	–	–
Amortissement des immobilisations	–	(44 578)	–	44 578	–	–
<b>Solde à la fin</b>	250 000 \$	80 447 \$	159 555 \$	206 079 \$	<b>696 081 \$</b>	582 035 \$

# État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars 2015

<b>Actif</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Actif à court terme		
Encaisse	<b>478 756 \$</b>	1 287 976 \$
Placements temporaires (note 5)	<b>1 150 115</b>	467 199
Débiteurs (note 6)	<b>12 223</b>	29 040
Charges payées d'avance	<b>24 598</b>	65 447
	<b>1 665 692</b>	1 849 662
Placements (note 7)	<b>309 555</b>	290 485
Immobilisations (note 8)	<b>80 447</b>	81 367
Autres éléments d'actif	<b>—</b>	361
	<b>2 055 694 \$</b>	2 221 875 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	<b>288 290 \$</b>	295 729 \$
Produits et contributions reportés	<b>1 071 323</b>	1 344 111
	<b>1 359 613</b>	1 639 840
<b>Actif net</b>		
Fonds de réserve	<b>250 000</b>	250 000
Fonds des immobilisations	<b>80 447</b>	81 367
Fonds d'assurance responsabilité	<b>159 555</b>	140 485
Fonds d'administration	<b>206 079</b>	110 183
	<b>696 081</b>	582 035
	<b>2 055 694 \$</b>	2 221 875 \$

Engagements contractuels (note 10)



LAURENT MATTE, c.o.  
Président



MARTINE LACHARITÉ, c.o.  
Directrice générale et secrétaire

# Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>114 046 \$</b>	30 660 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<b>44 578</b>	42 992
Amortissement de l'autre élément d'actif	<b>361</b>	541
	<b>158 985</b>	74 193
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<b>(222 560)</b>	408 844
	<b>(63 575)</b>	483 037
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	<b>(44 185)</b>	(245 484)
Acquisition d'immobilisations	<b>(43 658)</b>	(36 941)
	<b>(87 843)</b>	(282 425)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(151 418)</b>	200 612
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>1 680 174</b>	1 479 562
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>1 528 756 \$</b>	1 680 174 \$
<b>Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	<b>478 756 \$</b>	1 287 975 \$
Placements temporaires	<b>1 050 000</b>	392 199
	<b>1 528 756 \$</b>	1 680 174 \$



# Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2015

## 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté d'impôts.

## 2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

### Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le Conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des produits reportés.

### 3. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

### 4. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années paires.

### 5. Placements temporaires

	2015	2014
Dépôts à terme, taux de 0,65 % à 1,15 % rachetables en tout temps ou échéant dans la prochaine année	1 150 115 \$	467 199 \$

### 6. Débiteurs

	2015	2014
Clients	3 995 \$	26 006 \$
Intérêts courus	6 142	3 034
Office des professions du Québec	2 086	–
	12 223 \$	29 040 \$

### 7. Placements

	2015	2014
Dépôts à terme, taux de 0,90 % et 2,05 %, échéant en juillet 2016 et 2017	150 000 \$	150 000 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de «La Capitale assurances générales Inc.», portant intérêt à un taux variable	159 555	140 485
	309 555 \$	290 485 \$

### 8. Immobilisations

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	102 412 \$	97 440 \$	4 972 \$	13 525 \$
Équipement informatique	194 573	119 098	75 475	67 842
	296 985 \$	216 538 \$	80 447 \$	81 367 \$

## 9. Crédateurs

	2015	2014
Fournisseurs	55 101 \$	35 015 \$
Salaires et vacances	44 836	42 044
Taxes à la consommation	134 583	169 119
Déduction à la source	–	472
Office des professions du Québec	53 770	49 079
	<b>288 290 \$</b>	<b>295 729 \$</b>

Au 31 mars 2015, le total des sommes à remettre à l'état compris dans les crédateurs est de 146 951 \$.

## 10. Engagements contractuels

L'engagement pris par l'Ordre en vertu d'un bail totalise 476 185 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

### Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant en septembre 2020. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 44% du loyer total.

2016	83 605 \$
2017	87 240
2018	87 240
2019	87 240
2020	130 860
	<b>476 185 \$</b>

### Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2015 est de 13 855 \$, payable en 22 versements trimestriels de 1094 \$, échéant en mai 2019.

### Location de serveur

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2015 est de 32 145 \$, payable en 48 versements mensuels (variant de 1015 \$ en 2014 à 1060 \$ en 2017), échéant en décembre 2017.

### Tableau des membres

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de gestion du tableau des membres et de support en ligne pour un montant de total de 283 685 \$ à partir d'avril 2015. Le tout payable en 5 versements annuels de 56 737 \$, échéant en mars 2020.

## 11. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5% des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 25 027 \$ et 6 954 \$ (18 022 \$ et 5 994 \$ en 2014) respectivement.

## 12. Instruments financiers

### Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques au 31 mars 2015.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre n'est pas exposé à ce risque principalement à cause des sommes importantes détenues dans la trésorerie et l'équivalent de trésorerie.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Ordre n'encourt aucun risque de crédit significatif auprès de ses créances ou de ses autres actifs financiers.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre n'est pas exposé à ce risque car les revenus d'intérêts tirés des instruments financiers ne sont pas significatifs.

# Annexe A

Exercice clos le 31 mars 2015

<b>Administration</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Salaires	<b>260 538 \$</b>	243 965 \$
Charges sociales	<b>38 003</b>	35 171
Déplacements et représentation	<b>9 407</b>	7 268
Perfectionnement	<b>2 137</b>	1 391
Honoraires	<b>80 981</b>	79 999
Loyer et aménagements	<b>87 271</b>	82 800
Assurances	<b>3 000</b>	3 064
Impression	<b>3 510</b>	4 412
Poste de messagerie	<b>3 780</b>	3 778
Télécommunications	<b>7 003</b>	7 798
Entretien et équipement de bureau	<b>27 088</b>	41 639
Fournitures de gestion informatisée	<b>4 387</b>	2 110
Fournitures de bureau	<b>3 519</b>	3 687
Intérêts frais bancaires et de carte de crédit	<b>38 506</b>	50 315
Divers	<b>6 546</b>	4 364
Honoraires professionnels	<b>13 381</b>	15 400
Frais du comité exécutif et du Conseil d'administration	<b>49 621</b>	45 380
Cotisations à d'autres associations	<b>21 564</b>	20 454
Abonnements et documentation	<b>404</b>	139
Amortissement du matériel informatique	<b>36 024</b>	34 438
Amortissement du mobilier et équipement	<b>8 554</b>	8 554
	<b>705 224 \$</b>	696 126 \$

# Annexe B

Exercice clos le 31 mars 2015

## Inspection professionnelle

	2015	2014
Salaires	59 105 \$	39 768 \$
Charges sociales	11 074	7 868
Perfectionnement	870	478
Honoraires	58 603	61 906
Déplacements et représentation	8 888	5 643
Divers	560	245
	<b>139 100 \$</b>	<b>115 908 \$</b>

# Annexe C

Exercice clos le 31 mars 2015

## Bureau du Syndic et discipline

	2015	2014
Salaires	11 014 \$	9 958 \$
Charges sociales	2 046	1 864
Perfectionnement	822	1 726
Honoraires	40 237	41 960
Déplacements et représentation	3 011	10 061
Divers	–	354
Frais légaux	27 796	30 036
	<b>84 926 \$</b>	<b>95 959 \$</b>

# Annexe D

Exercice clos le 31 mars 2015

## Affaires professionnelles

	2015	2014
Salaires	56 743 \$	33 020 \$
Charges sociales	8 107	6 376
Représentation et déplacements	7 947	7 670
Honoraires	–	22 454
Poste et messagerie	–	1 703
Promotion et publicité	–	8 035
Frais des comités	6 707	7 849
	<b>79 504 \$</b>	<b>87 107 \$</b>

# Annexe E

Exercice clos le 31 mars 2015

<b>Inspection professionnelle</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Salaires	<b>77 120 \$</b>	49 409 \$
Charges sociales	<b>13 458</b>	7 022
Déplacements	<b>2 416</b>	6 262
Colloque	<b>480 572</b>	46 009
Honoraires	<b>20 602</b>	30 185
Intérêts et frais bancaires	<b>511</b>	1 767
Location et divers	<b>558</b>	7 784
Plateforme Espace compétence	<b>37 718</b>	37 618
	<b>632 955 \$</b>	186 056 \$

# Annexe F

Exercice clos le 31 mars 2015

<b>Promotion et communication</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Salaires	<b>81 261 \$</b>	81 127 \$
Charges sociales	<b>13 661</b>	13 005
Déplacements et représentation	<b>14 140</b>	14 598
Réunion	<b>83</b>	6 680
Promotion et publicité	<b>27 507</b>	51 488
Divers	<b>9 698</b>	9 324
Publications	<b>12 604</b>	17 067
Communauté virtuelle	<b>18 348</b>	26 489
Autres publications	<b>3 040</b>	3 320
	<b>180 342 \$</b>	223 098 \$





OCCOQ

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest,  
bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2  
téléphone : 514 737-4717  
1 800 363-2643  
ordre@orientation.qc.ca  
www.orientation.qc.ca